

3585

MAMMALIA



ARTICLES ORIGINAUX

NOTES SUR LES MAMMIFÈRES DE L'OUBANGUI-CHARI

QUELQUES PRECISIONS GEOGRAPHIQUES
AU SUJET DES ONGULES

PAR

Lucien BLANCOU
Administrateur des Colonies
Correspondant du Museum

Les conjonctures anormales de ces dernières années ne m'ont permis de faire connaissance avec l'ouvrage de P. ROUX sur les Ongulés de l'Afrique noire française que tout récemment.

Les mérites de cette excellente mise au point, base pratique et solide pour de futures études plus poussées, ont été soulignés par M. le Professeur BOURDELLE mieux que je ne saurais le faire.

Je voudrais y apporter toutefois quelques compléments et fournir quelques précisions, d'ordre surtout zoogéographique, à propos des espèces habitant l'Oubangui-Chari, territoire que je parcours en tous sens depuis près de 20 ans.

Je suivrai naturellement, pour ce faire, le même ordre que l'ouvrage lui-même.

Je ne puis donner ici, pour l'instant, les très nombreuses mensurations et poids que j'accumule depuis mes premières recherches sur les vertébrés de cette région, mais qui seraient hors de place dans les présentes notes.

Mammalia 12 1948

p. 1-17

LE POTAMOCHÈRE.

A la même distribution, mais sa densité est juste inverse et il ne dépasse pas vers le Nord les dernières galeries forestières, entre le 8° et le 9°. Cette limite paraît toutefois plus septentrionale que celle du *Philantomba caerulea*. A l'encontre du Phacochère, il habite la Grande Forêt.

L'HYLOCHÈRE.

Existe seulement dans le bassin de l'Oubangui, mais très localisé et ne dépasse vraisemblablement pas de beaucoup dans le Nord le 6°, encore que des chasseurs européens dignes de foi m'aient signalé en avoir vu jusqu'à la hauteur du 8°, dans le S. E. de Ndélé. Mais je n'ai jamais obtenu confirmation de sa présence par les indigènes Banda de cette région et n'en ai pas trouvé de traces moi-même. Par contre, plus à l'Est, il doit y en avoir des exemplaires jusque dans les monts d'où descendent les affluents de la rive droite de la Kotto, peut-être jusqu'à la frontière du Soudan anglo-égyptien.

HIPPOPOTAMIDÉS

L'HIPPOPOTAME.

Se rencontre encore à travers tout l'O.-Chari, mais très raréfié en nombre de localités, notamment sur l'Aouk où il a été décimé, surtout entre 1920 et 1930 et où il est encore très braconné par les indigènes et parfois par certains Européens peu scrupuleux, lorsque, pour une raison quelconque, le contrôle-cynégétique vient à se relâcher. L'effectif total de l'espèce a été amputé des quatre cinquièmes environ depuis l'occupation du Territoire.

Aucune probabilité de la présence de l'Hippopotame pygmée en Oubangui-Chari.

RHINOCÉROTIDÉS

LES RHINOCÉROS D'AFRIQUE.

Ici je dois rectifier un certain nombre de points sur lesquels j'ai obtenu de nouvelles précisions depuis la publication de mes notes sur ces animaux dans « Mammalia » en 1938.

Tout d'abord je ne crois plus qu'il existe encore de Rhinocéros de Burchell dans le bassin du Chari. Une tournée de plus de 2 mois, en mai-juin-juillet 1939, à travers les régions qu'ils hantaient

autrefois, c'est-à-dire le Haut bassin de l'Aouk : Gounda, Vakaga, Ouandjia, Yata, Bahr Hadjer, Bahr Oulou, Bahr Kamer, Aoukalé et les Bahrs temporaires qui en constituent le cours supérieur, m'a convaincu de leur disparition récente par extermination, celle-ci due presque entièrement aux indigènes, plus ou moins poussés par quelques Européens et surtout Levantins. Du reste cela avait été aussi la conviction du Dr GOMIZA, passé au début de la même année à travers une partie des mêmes zones et qui a constaté, d'après leurs traces, que les Rhinocéros de la Vakaga étaient tous des *Diceros* et non des *Ceratotherium*. Les derniers survivants de *C. sinum* ont dû être tués vers 1935. Et cependant quels biotopes de choix existaient pour l'espèce dans les immenses prairies à bouquetaux de cette région... Mais la protection effective (relativement) lui a été accordée trop tard. Il serait au moins désirable que l'Administration française fit son profit de ce triste exemple de carence en ce qui concerne d'autres animaux menacés eux aussi.

Un espoir de survivance de *Ceratotherium* subsiste en O. Chari extrême-oriental, au Sud de la ligne de partage, dans le bassin de l'Oubangui, le long de la frontière soudanaise, à partir du 8°, 30 Nord vers le Sud. Mais il est bien faible et pour l'instant aucun contrôle efficace n'y est exercé, pas plus administratif que cynégétique.

Par contre le Rhinocéros noir est en train de repeupler peu à peu, lentement mais sûrement, son aire ancienne, du moins à l'Est du Chari, entre l'Aouk et la ligne de partage Chari-Oubangui. Particulièrement surveillé dans les Réserves naturelles et surtout dans le Parc national du Bamingui et malgré le braconnage d'une dizaine d'animaux, au moins, pendant la guerre, entre 1941 et 1943, son effectif est passé d'une centaine de têtes environ en O. Chari en 1933, à plus de 300, dont la moitié dans le Parc, une cinquantaine dans les Réserves adjacentes et le reste en terrain libre, mais cependant contrôlé dans la mesure du possible. Je n'ai que très peu de nouvelles de ceux de l'Ouest, entre Nana Barya et Nana Bakasso et à l'Est de l'Ouham-Bahr Sara et du Gribingui. Mais il y en a quelques-uns, dont l'un entre Crampel et Bouca depuis plusieurs années. Au Sud du Haut Koukourou il en subsiste entre Koukourou et Ouaka, entre les rivières Ioamba et Mbari surtout. Ils ne dépassent plus la Mbari. De l'Est de la Ouandjia à la frontière soudanaise ils sont rarissimes, mais il en reste.

(1) La vie des animaux sauvages du Chari oriental (1941).

Dans le centre-sud du Territoire du Tchad il doit y en avoir encore quelques-uns, notamment près du lac Iro. Aucune nouvelle de ceux du Salamat, présumés disparus.

Il faut noter que la carte 134 de RODE indique une extension trop grande de l'aire du Rhinocéros noir vers le S. W., au Nord de l'Equateur. Par contre, cette aire coiffait certainement le lac Tchad vers le N. E. au début du présent siècle. (Cf. Général MEYNIER. Les conquérants du Tchad. Flammarion, Paris 1923. Pages 207 et suivantes.

ÉLÉPHANTIDÉS

L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE.

L'appellation sangho est : « doli » et non « dori ».

Il y aurait beaucoup à épiloguer, mais ce serait sortir du cadre de ces notes, au sujet des deux formes principales d'Éléphants africains, espèces ou races, généralement admises à l'heure actuelle. A la suite de RODE je me contenterai de dire seulement que le nombre des doigts n'est certainement pas un fait constant ou bien n'est pas lié avec les autres caractéristiques de chacune de ces formes.

Je n'ai malheureusement eu à ma disposition ni l'étude d'ALLEY, ni celle de FRADE. Mais sept Éléphants de l'Oubangui-Chari, de S. W. de Crampel (7° Nord) jusqu'au nord de Ndélé (8°, 30) dont j'ai pu observer les pattes avaient 5 ongles aux extrémités antérieures et 4 aux postérieures, sauf celui dont la localité était la plus septentrionale. Il en possédait 5 devant et 3 derrière. C'était aussi celui dont la taille était la plus élevée : 3 m. 30 au garrot. Mais la hauteur des cinq autres ♂ atteignait respectivement 2 m. 75, 2 m. 85, 2 m. 90, 2 m. 97 et 3 m. 05 et une ♀ de Crampel 2 m. 50. L'impossibilité d'un croisement entre les deux formes, qui coexistent certainement dans la seule subdivision de Ndélé et aussi bien à travers l'O. Chari, me paraît franchement insoutenable.

En O.-Chari, à l'heure actuelle, il ne serait pas exact de dire que les Éléphants n'existent plus que dans certains petits îlots. Sauf dans les zones de population humaine agglomérée, il y en a à peu près partout, en plus ou moins grande quantité, à une époque ou l'autre de l'année, et principalement dans le Nord et l'Est du Territoire. Ceci est certainement dû à la suppression de la chasse « commerciale » (qui avait sévi au moins depuis 1900 et surtout depuis 1920 jusqu'en 1930), donc à l'application, resta-t-elle trop souvent,

localisée ou sporadique, des nouveaux règlements de chasse, dont le premier (décret de 1929, en vigueur depuis 1931) fut dû, en grande partie, à l'initiative de BAUNEAU DE LABOURIS. Ceci, en dépit de bronnages parfois éhontés, a permis une « reprise » sérieuse de l'espèce, plus prolifique d'ailleurs qu'on ne le croyait autrefois.

J'estime, très grossièrement et simplement pour donner un ordre de grandeur, comme l'a fait JEANNIN dans son récent ouvrage (1) la population éléphantine de l'O.-Chari à la fin de 1936 à 10.000 têtes au moins et probablement plus, dont un dixième environ dans la subdivision de Ndélé (50.000 km² en gros) et 300 en permanence dans le Parc National du Bamingui.

Quant aux morts naturelles et à l'abattage, régulier ou clandestin ils doivent porter sur environ 500 têtes chaque année, peut-être plus, d'après les chiffres de l'ivoire remis aux Domaines (d'ailleurs assez mal connus), celui des permis de chasse et quelques autres informations. Malheureusement les deux tiers des animaux tués sont des femelles ou des mâles non adultes.

Si l'on estime le chiffre annuel normal des naissances au dixième du total de ce gigantesque cheptel, on voit donc que le troupeau éléphantin de l'O. Chari a encore de beaux jours devant lui puisque il doit s'accroître sensiblement d'un demi-millier de têtes par an. En fait c'est bien plutôt cet accroissement soutenu et l'audace toujours croissante des animaux qui en rend la protection délicate. Elle pose chez nous le même problème qui a été résolu de façon satisfaisante en Afrique orientale anglaise, mais que l'autorité supérieure n'a pas su encore trancher en A. E. F. par des moyens appropriés, c'est-à-dire l'institution d'un Service des chasses complet, protecteur à la fois de la faune sauvage d'une part, des personnes et des biens humains d'un autre côté (2).

L'ÉLÉPHANT PYGMÉE.

Je n'ai jamais obtenu de témoignage au sujet de l'existence de cette espèce (?) en O.-Chari.

(1) L'Éléphant d'Afrique. Page 174.

(2) Voir aussi l'Éléphant d'Afrique de JEANNIN. Pages 161 et 200.